



PROJET DE TERRITOIRE

PETR
POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL

• Briançonnais • Ecrins • Guillestrois • Queyras

2021 - 2026



Présenté par monsieur **Michel MOURONT**, 1er Vice-président
du PETR du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras
lors de la conférence des maires
le 13 décembre 2021

et validé en présence de Monsieur **Joël GIRAUD**, secrétaire d'Etat en charge de la ruralité,
Madame **Hélène LESTARQUIT**, sous-préfète de l'arrondissement de Briançon,
Monsieur **Pierre LEROY**, président du PETR du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras
Monsieur **Arnaud MURGIA**, président de la communauté de communes du Briançonnais,
Monsieur **Dominique MOULIN**, président de la communauté de communes du Guillestrois -Queyras,
et Monsieur **Cyrille DRUJON D'ASTROS**, président de la communauté de communes du Pays des Ecrins.



TERRITOIRE DE MONTAGNE • TERRITOIRE D'ÉNERGIE • TERRITOIRE DE PROJETS
www.paysgrandbrianconnais.fr

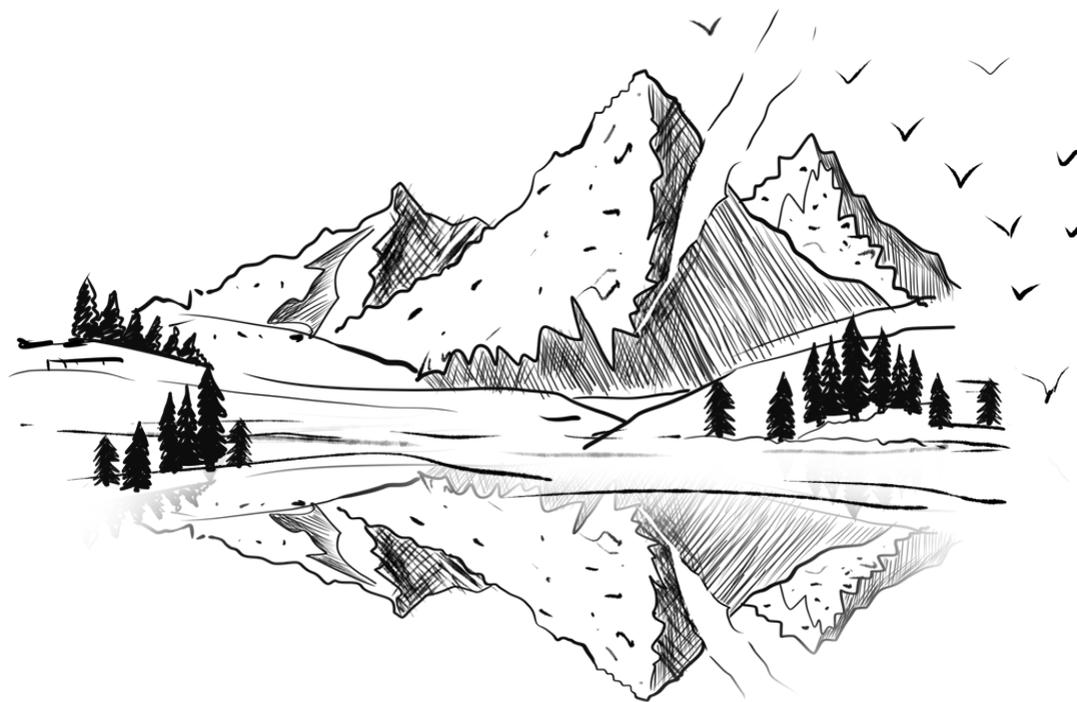
“Là où il y a une volonté, il y a un chemin”

Edward Whymper





Pierre LEROY
Président du PETR



Le projet de territoire mis en place en 2016, a été le reflet d'une volonté commune d'avancer et d'agir ; avec cette réactualisation cela se confirme.

Notre territoire travaille et continue d'entreprendre dans un esprit de coopération et de confiance mutuelle entre tous ses acteurs. La crise que nous avons traversée n'a pas fait faiblir cela, mais au contraire elle a renforcé le "faire ensemble".

Fort du diagnostic établi dans ce projet de territoire mais également en lien avec les données nationales et internationales sur l'état du monde, il nous semble important que notre projet de territoire aborde les grandes transitions ; qu'elles soient économique, démographique, écologique, numérique et démocratique.

Il faut également poursuivre la transition énergétique et écologique, avancer en termes d'accessibilité du territoire et de son attractivité certes touristique mais également pour ses habitants. La sobriété et la résilience de notre territoire sont des axes transversaux à toutes ces orientations que nous souhaitons voir être mises à l'œuvre.

Le PETR est un outil qui permet de mettre en place ses transitions par l'émergence, le suivi et le financement de projets qui viendront nourrir notre projet de territoire. Et continuer de faire de notre territoire de montagne un territoire où il fait bon vivre.

SOMMAIRE

6



PRÉSENTATION
DU TERRITOIRE

30



PORTRAIT DES EPCI
DU TERRITOIRE

34



PROJET
DE TERRITOIRE

Le

Territoire



LE TERRITOIRE



Le PETR c'est...



3 EPCI regroupant 36 communes



2 138 km² de surface



34 904 habitants



Une altitude moyenne supérieure à 1800m
avec des communes entre 900 et 2040m

Le Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Briançonnais, des Écrins, du Guillestrois et du Queyras regroupe les communautés de communes du Briançonnais, du Guillestrois-Queyras et des Écrins. Sa superficie est de 2 138 km², dont 80% se situe au-delà de 1 000 mètres d'altitude.

Les trois villes principales sont Briançon, Guillestre et l'Argentière-La Bessée, ce sont également les chefs lieux des trois communautés de communes du territoire.

Le milieu montagnard contraint l'organisation des bassins de vie et des axes de circulation autour des vallées : la Clarée, la Durance, la Guisane, la Gyronde et le Guil. Ces vallées sont également des accès secondaires aux territoires limitrophes : le PETR est frontalier avec l'Italie ainsi qu'avec la Région Auvergne Rhône-Alpes. Il est au carrefour des trois grands bassins économiques que sont Turin (110km), Grenoble (120km) et Marseille (270km).



PETR

POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL

• Briançonnais • Ecrins • Guillestrois • Queyras

34 904
habitants

3 Communautés
de Communes

Communauté de Communes du Briançonnais,
Communauté de communes du Guillestrois Queyras,
Communauté de communes du Pays des Ecrins,

1 territoire
de montagne
et de haute-montagne

altitude moyenne supérieure à 1800
mètres, des villes et villages situés entre
900 et 2040 mètres

36
communes

3^{ÈME}

bassin de vie
du département
des Hautes-Alpes

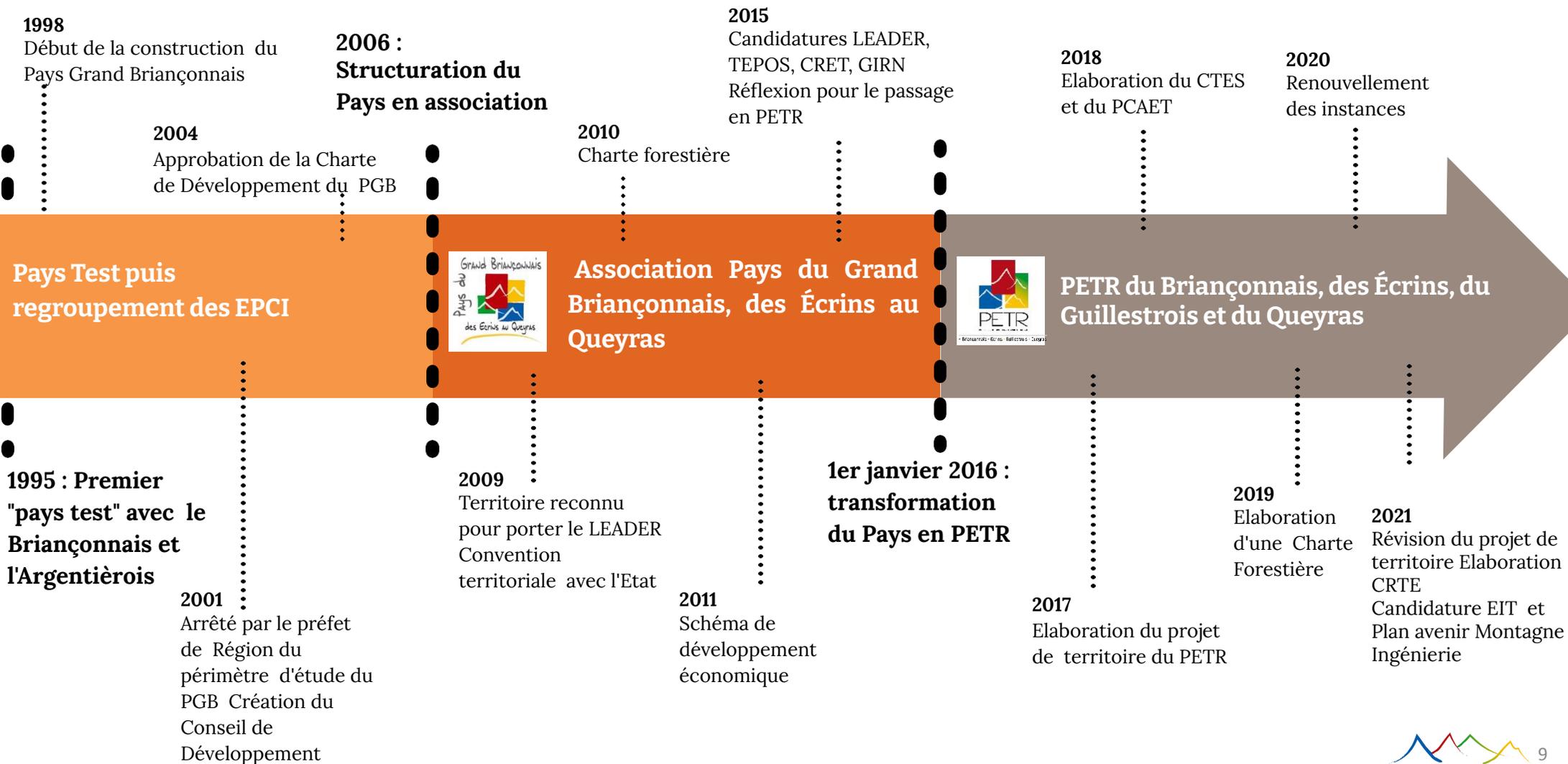


Guillestrois-Queyras
Communauté de communes

2 parcs

Richesses naturelles du territoire :
Le Parc naturel régional du Queyras
et le Parc national des Ecrins

HISTORIQUE



RÔLE ET FONCTIONNEMENT DU PETR

Par l'intermédiaire de ses chargés de mission, le PETR joue un rôle d'impulsion, d'animation, d'ingénierie et de coordination des projets menés sur le territoire afin de favoriser la démarche de projet, essentielle à l'émergence d'opérations innovantes et transversales.

De par la volonté des élus, il porte les missions en lien avec le développement durable et la transition écologique et économique.

Ces missions répondent aux besoins du territoire et sont suivies par des techniciens compétents sur la thématique dont il ou elle a la charge. Les chargés de mission et les chefs de projet du PETR sont ainsi responsables de leur mission et programme. Ils sont présents sur le territoire et au service des EPCI et des communes sur leur thématique.

La direction du PETR gère la structure et coordonne les pôles, elle a un regard transversal ; elle met en place et impulse la dynamique voulue par l'autorité territoriale.

Le PETR permet également d'assurer la liaison entre les élus des communautés de communes du territoire et les acteurs locaux, ainsi que d'être le relais auprès des partenaires financiers que sont l'État, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et le Département des Hautes-Alpes.

Il coordonne ainsi les relations et interventions au sein du territoire des collectivités publiques et suit les actions et les projets mis en œuvre dans leurs domaines de compétences. Ces projets sont ainsi suivis conjointement par les équipes techniques des communautés de communes et du PETR, l'articulation et le relais étant assurés pour chaque dossier par le PETR. Des missions sont dévolues au PETR et une convention territoriale est rédigée en ce sens.

Les missions portées par le PETR



LEADER



Energie et adaptation au
changement climatique

Transition écologique



Economie circulaire

Concertation et
participation citoyenne



Développement durable

Ingénierie territoriale au
service des collectivités

LES PROGRAMMES PORTÉS PAR LE PETR



Le CRET, **contrat régional d'équilibre territorial** vise à définir une stratégie de développement territorial qui coordonne priorités locales et priorités régionales.



Le PETR porte également le programme européen **LEADER**, destiné aux territoires ruraux qui portent une stratégie locale de développement.



En 2022 sont prévues une étude de préfiguration d'une démarche d'**Écologie Industrielle et territoriale** et une mission **Plan Avenir Montagne Ingénierie**.



Le **contrat de ruralité**, en place depuis 2016 avait pour objectif de coordonner les moyens techniques, humains et financiers afin d'accompagner la mise en œuvre d'un projet de territoire adapté à un territoire rural de montagne.



Le territoire a signé en 2019 un **Contrat de Transition Écologique et Solidaire, CTES**. Il s'était auparavant engagé dans le programme Territoire à énergie positive pour la croissance verte, ainsi que le Programme Territoire zéro déchets, zéro gaspillage, qui fait la promotion de l'économie circulaire, un axe que l'on retrouve dans le CTES.



Ces deux contrats signés avec l'État sont à présent intégrés au **Contrat de Relance et de Transition Écologique** du territoire qui regroupent les axes ruralités et transition écologique ; le **CRTE** du PETR du Briançonnais, des Ecrins, du Guillemois et du Queyras a ajouté un axe qui lui est important, un axe transversal d'animation territoriale et de concertation.



Le PETR a élaboré un **Plan Climat Air Énergie Territorial** pour le compte de ses 3 EPCI membres.

Et porte les missions en lien avec la transition écologique.



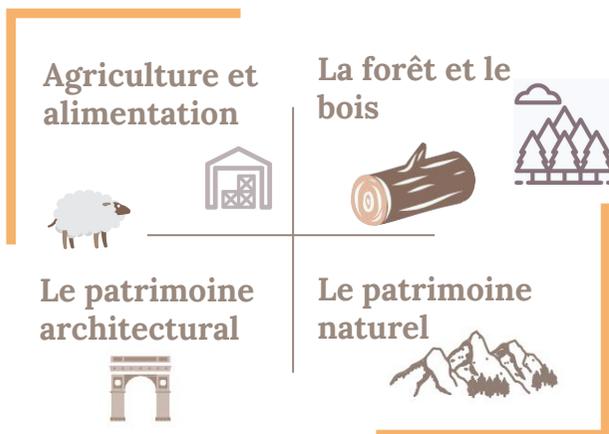


Passage des Ecoles
 05 600 GUILLESTRE
 04.92.45.50.18

LE DIAGNOSTIC DE TERRITOIRE

Ce diagnostic a été élaboré à partir de diverses sources documentaires récentes et sur la base du projet de territoire 2016. Mais également en lien avec les contractualisations et programmes portés par le territoire ainsi que le bilan d'activité annuel du PETR

Ressources locales



Service au public



Attractivité du territoire



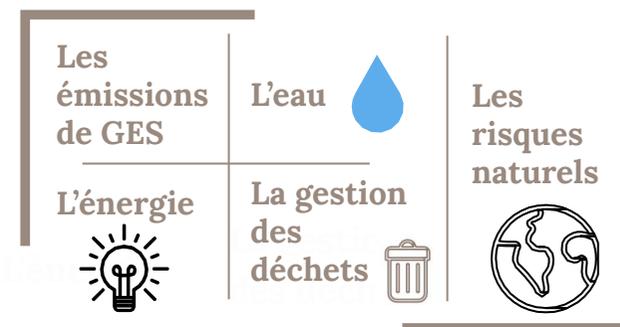
Mobilité



Habitat et urbanisme



Diagnostic écologique





LE DIAGNOSTIC RESSOURCES LOCALES AGRICULTURE ET ALIMENTATION

Installation et transmission des exploitations agricoles

Sur le territoire du PETR un chef d'exploitation sur trois a plus de 55 ans. La reprise des exploitations par la famille est compliquée et l'installation sur le territoire est un investissement important, pour une profession qui est en déclin depuis plusieurs années, au niveau national et régional.

Problématique foncière :

Le foncier est morcelé et l'agriculture est en concurrence avec le tourisme dans les fonds de vallée. L'agriculture est nécessaire à la préservation du patrimoine naturel : la déprise agricole entraîne des phénomènes de mitage et d'embroussaillage. Au-delà du foncier agricole, le foncier urbain est également un enjeu important : le taux élevé de résidences secondaires entraîne des problèmes de disponibilité mais aussi de prix pour le foncier urbain. Les locaux dédiés à l'activité commerciale sont difficiles à trouver pour de nouvelles activités ou pour l'extension d'activités existantes.

Une surface agricole qui représente 48% de la surface du PETR

SAU de 108 480 hectares

Une production agricole tournée vers l'élevage : systèmes viande ovins et bovins majoritaires

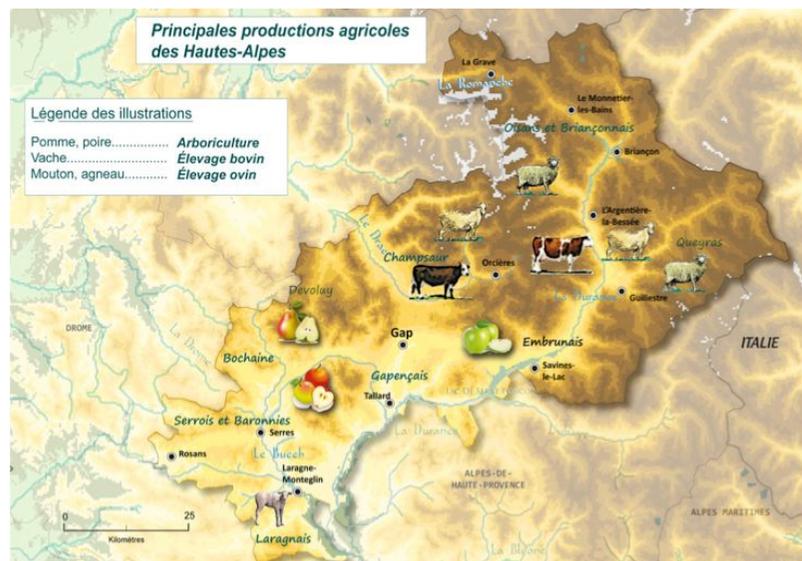
3 fromageries

1 abattoir



La distribution alimentaire

Hors période touristique, les habitants constatent un nombre réduit et une diversité faible des produits, les produits locaux étant peu proposés. L'approvisionnement en produits spécifiques, les produits issus de l'agriculture biologique est peu accessible à certains endroits du territoire, les commerces étant concentrés autour de la ville de Briançon.



La ressource en eau

L'eau est une ressource essentielle pour l'agriculture du territoire : pour l'irrigation des prairies, des cultures et des pâturages, pour abreuver les animaux.

La restauration collective

Le territoire du Grand Briançonnais représente environ 5020 repas par jour toutes structures confondues (scolaires, hôpitaux et maisons de retraite), soit 1 120 360 repas par an.

L'autonomie alimentaire

Le territoire a un potentiel nourricier très faible, notamment pour ce qui est des fruits et légumes.





Un foncier morcelé et des problèmes de qualité

Le foncier forestier du territoire est principalement public et géré par l'ONF. Le foncier dans les forêts privées est cependant très morcelé ce qui entraîne des problèmes de qualité des arbres. Pour l'ensemble des forêts du territoire, la sécheresse du climat détériore la qualité du bois. Ces problèmes de qualité ainsi que le prix élevé du bois local et les difficultés d'accès aux coupes entraînent une forte quantité de bois invendu.

Une desserte à améliorer

Les contraintes du milieu montagnard influent également sur la qualité de la desserte, 57% des forêts sont desservies mais les 2/3 de la desserte sont en mauvais état. Le Schéma Directeur de Desserte Forestière identifie 101 secteurs d'équipement sur lesquels des projets de réfection, de création de desserte ou de développement du câble peuvent être mis en œuvre.

Une filière à structurer

Haute École du Bois et de la Forêt, projet qui pourrait permettre une structuration de la filière bois. Actuellement les structures sont peu connectées entre elles : une partie des bois sortent du territoire pour subir une transformation en Rhône-Alpes ou en Italie, tandis qu'une majorité des bois transformés sur le territoire provient de Scandinavie, de Russie, des pays de l'Est ou d'autres régions françaises.

Concilier les différents usages de la forêt

Les forêts sont un atout majeur du tourisme local via les activités outdoor, leur rôle pédagogique. Elles sont fréquentées par les chasseurs et de nombreux espaces sont dédiés au pastoralisme. Il est ainsi important de prendre en compte la multifonctionnalité de la forêt afin de développer un espace partagé respectueux des pratiques de chacun et de l'environnement.

Les axes de la Charte forestière de territoire 2019/2024 :

- 1) Encourager un esprit filière
- 2) Créer de nouveaux produits pour valoriser les bois locaux
- 3) Communiquer sur les qualités de bois locaux
- 4) Développer une image « bien être » autour de la forêt et du bois
- 5) Autonomie territoriale pour la fourniture en bois-énergie
- 6) Sécurisation de l'approvisionnement des entreprises de seconde transformation
- 7) Amélioration des conditions d'accès à la ressource

LE DIAGNOSTIC RESSOURCES LOCALES

LE BOIS ET LA FORÊT

Charte forestière de territoire 2019-2024

Des forêts majoritairement composées de résineux, surtout des mélèzes mais aussi des pins cembro, des pins sylvestres et des pins à crochets

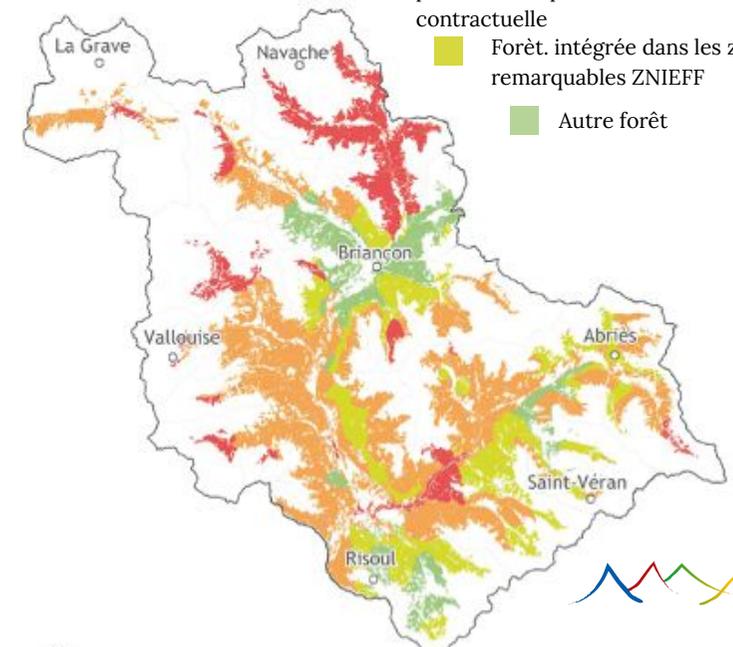
52% des forêts du territoire se trouvent dans une zone de protection contractuelle et 64% dans une zone de protection réglementaire

Filière bois complète sur le territoire : première transformation, 2ème transformation, ébénisterie, bois-énergie

151 entreprises de la filière bois sur le territoire

PROTECTION DES FORETS

- Forêt intégrée dans au moins un périmètre de protection réglementaire
- Forêt intégrée dans au moins un périmètre de protection contractuelle
- Forêt. intégrée dans les zones remarquables ZNIEFF
- Autre forêt





Une accessibilité satisfaisante à l'offre de soins...

L'accessibilité potentielle localisée aux médecins généralistes est de 4,6 consultations par an et par habitant ce qui est satisfaisant.

La variation saisonnière de la population ainsi que les risques liés aux activités pratiquées sur le territoire sont plus importants qu'ailleurs et doivent être pris en compte comme une véritable question de santé publique.

...Mais un manque de spécialistes et des difficultés de mobilité

Dans le Département des Hautes Alpes un médecin sur deux est installé à Gap ou à Briançon. Les médecins sur le reste du territoire sont moins nombreux et ils sont plus âgés, notamment dans le Guillestrois-Queyras.

Une population vieillissante

Les parts des 45-59 ans et 60-74 ans dans la population tendent à augmenter tandis que la part des 15-44 ans se réduit, témoignant d'un vieillissement de la population.

Ce vieillissement est confirmé par le nombre de personnes de 65 ans et plus pour 100 jeunes de moins de 20 ans : entre 1968 et 2017 ce nombre est passé de 33 à 96 soit une augmentation de 290% en 60 ans. Il est important d'anticiper le vieillissement de la population : maintien à domicile, places dans les établissements spécialisés...

Focus sur les mesures de l'agenda rural 05 :

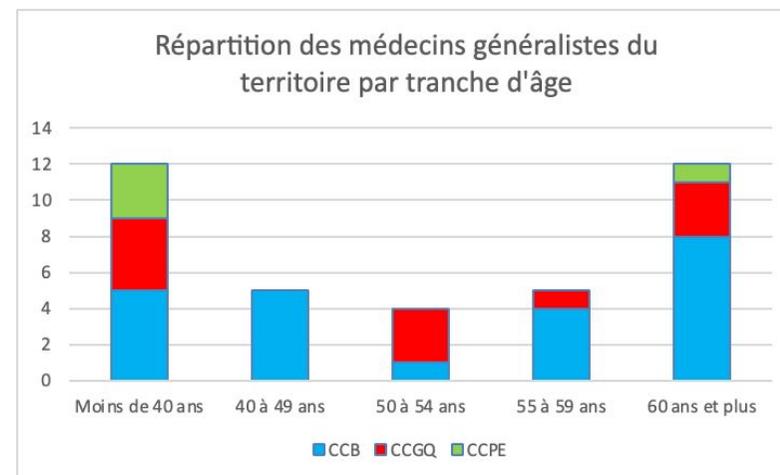
--> Accélérer le recrutement et le déploiement de 400 médecins généralistes dans les territoires les plus en tension (mesure de «ma santé 2022»). Un médecin avait été recruté dans le Guillestrois par ce biais mais la mesure n'a pas pu être pérennisée.

--> Engagement élevé dans la lutte contre les difficultés d'accès aux soins : maillage territorial via le déploiement des MSP.

--> CPTS du Briançonnais : garantie de la prise en charge des soins non programmés. Projet en cours sur le territoire du Guillestrois-Queyras qui devrait aboutir en 2022.

LE DIAGNOSTIC SERVICES AU PUBLIC LA SANTÉ

- 1 hôpital à Briançon
- 1 Maison de santé pluridisciplinaire à Guillestre
- 1 cabinet de montagne à Aiguilles
- 2 cabinets médicaux de stations (Vars, Risoul)
- 1 maison de santé avec 2 pôles sur le territoire de la CCPE
- Action de la fondation Edith Seltzer, CSAPA Briançon



On constate un nombre important de médecins jeunes (moins de 40 ans) mais aussi de médecins âgés (plus de 60 ans) qui devront être remplacés après leur départ à la retraite.



LA
CULTURE
ET
LE PATRIMOINE



LE DIAGNOSTIC RESSOURCES LOCALES

LE PATRIMOINE NATUREL ET ARCHITECTURAL

Le Parc National des Écrins est situé sur 12 communes du territoire

Le Parc Naturel Régional du Queyras, regroupe 10 communes, toutes appartenant au territoire du PETR

La Vallée de la Clarée et la Vallée Étroite font l'objet d'une opération Grand Site de France

Quatre sites sont inscrits au Patrimoine mondial de l'UNESCO : Briançon, le Château royal de Racconigi, le Château de Pollenzo et Mont-Dauphin

12 sites classés et 38 sites inscrits

Plus de 70% du territoire en zone Natura 2000

Briançon labellisée Ville d'Arts et d'histoire

Le patrimoine naturel

Le territoire du PETR, de par sa situation géographique, possède une grande richesse environnementale, écologique et paysagère.

L'afflux de touristes sur les saisons d'été et d'hiver (la population est multipliée par 5) couplé aux phénomènes de réchauffement climatique entraîne une détérioration du patrimoine naturel.

Afin de préserver le patrimoine naturel, de nombreuses mesures de protection sont en place : les Parcs, les zones Natura 2000, les réserves naturelles, les zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF).



Le patrimoine architectural

Le patrimoine architectural du Grand Briançonnais est très riche et se caractérise principalement par différents types d'architecture : religieux, militaire, minier ou rural.

Le patrimoine militaire est très important sur les sites de Briançon et Mont-Dauphin, notamment les forts des XVIII^{ème}, XIX^{ème} et XX^{ème} siècles et la Citadelle Vauban.

L'activité minière a laissé de nombreux vestiges patrimoniaux (mines de la Vallée de La Guisane, et du Villard, mines de cuivre de Saint-Véran, mines d'argent de l'Argentière-La Bessée) : baraquements, galeries, outils, etc.

L'architecture traditionnelle des villages ou petit patrimoine : le patrimoine bâti traditionnel est important, plusieurs hameaux sont inscrits à l'inventaire des sites. On peut citer les églises mais on trouve également des fours à pains, des fontaines, des cadrans solaires anciens ou encore des moulins.

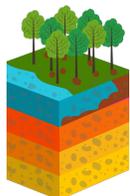


Le territoire possède une programmation sportive et culturelle riche, surtout en été : mondial de l'escalade, divers championnats de kayak, VTT, trail, de nombreux festivals. La vie associative du territoire est également très riche et entraîne une multiplication des initiatives locales, ainsi qu'un investissement des habitants dans leur territoire et ses enjeux.



Des espaces muséographiques variés

Le territoire est riche en espaces muséographiques autour de thématiques variées : Maison du Soleil et Observatoire du Château Renard à Saint Véran, Musée de l'Abeille à Molines en Queyras, musée de l'hydroélectricité des Claux à Pelvoux, les espaces muséographiques du Parc du Queyras : Le Soum, l'arche des Cimes, le Moulin, l'espace géologique.



Une offre sportive tournée vers les sports outdoor

Près d'un tiers des habitants du département des Hautes Alpes sont licenciés dans un club sportif, ce qui est élevé. Les sports où l'on trouve le plus de licenciés sont le ski et les clubs de montagne, tandis qu'au niveau national on retrouve plutôt le football, le tennis et l'équitation. La pratique sportive sur le territoire est tournée vers les sports de nature : stations de ski, ski nordique, randonnée hiver/été, alpinisme, trail, VTT, cyclisme, escalade et via ferrata. 3 sites sur le territoire ont été identifiés comme centres de préparation aux jeux (CPJ), stade d'eau vive à l'Argentière-La Bessée, Montgenèvre pour le VTT et Briançon pour l'escalade.



Focus sur les mesures de l'agenda rural 05 :

--> Renforcer le soutien aux clubs sportifs en milieu rural : FDVA, Projets sportifs territoriaux, Agence Nationale du Sport.

--> Affecter une part significative des crédits DRAC aux territoires ruraux en 2021 élaboration d'une convention de développement culturel avec le PNR du Queyras.

--> Mobiliser les opérateurs et les structures labellisées du ministère de la culture pour favoriser des projets culturels itinérants ou hors les murs : d'ici fin 2021 mobilisation des acteurs du Guillestrois -Queyras sur le territoire du PNR.

23 espaces muséographiques sur le territoire et 2 jardins à visiter

Importance des sites liés à la découverte scientifique et culturelle

Importance des sports nature sur le territoire

Schéma Départemental des sports 2021/2025

Près d'un tiers des habitants des Hautes Alpes est licencié dans un club sportif

Axe 1 : Le sport accessible à tous

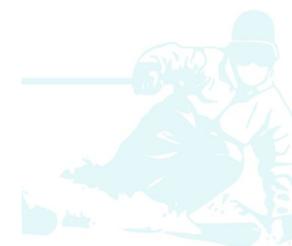
Axe 2 : Le haut niveau

Axe 3 : Les événements sportifs

Axe 4 : les sports de nature - Le PDESI

Axe 5 : les investissements sportifs

Les axes du schéma Départemental du sport des Hautes Alpes (2021/2025)



L'enfance et la petite enfance

Le taux de couverture d'accueil des jeunes enfants sur le territoire est supérieur à la moyenne régionale et nationale sauf pour la CCB qui est légèrement en dessous. Il y a 16 crèches et halte garderies sur le territoire et 2 RAM.

Sur le territoire du PETR il y a au moins un école par commune (40 écoles pour 36 communes). Ces écoles sont en charge de l'accueil périscolaire qui vise à favoriser l'accès de tous les enfants aux pratiques culturelles, sportives, artistiques et de loisir.



Les 12-20 ans

Un accueil de loisir et de prévention jeunesse est disponible dans les 3 communautés de communes du territoire.

L'offre de formation sur le territoire ou à proximité est assez limitée : il y a peu de lycées et des formations supérieures sont disponibles pour les sports de nature, métiers du bâtiment, métiers de la santé et du soin (IFSI de Briançon) et prochainement l'école du Bois et de la forêt.



Les jeunes adultes

Le territoire est attractif pour les jeunes adultes, qui viennent notamment y trouver un cadre de vie en lien avec leurs attentes. Le niveau de qualification, lié à ceux des nouveaux arrivants est ainsi en progression.

Les conditions d'installation sur le territoire, l'accompagnement vers l'emploi, vers un logement accessible sont ainsi des enjeux importants pour le territoire.

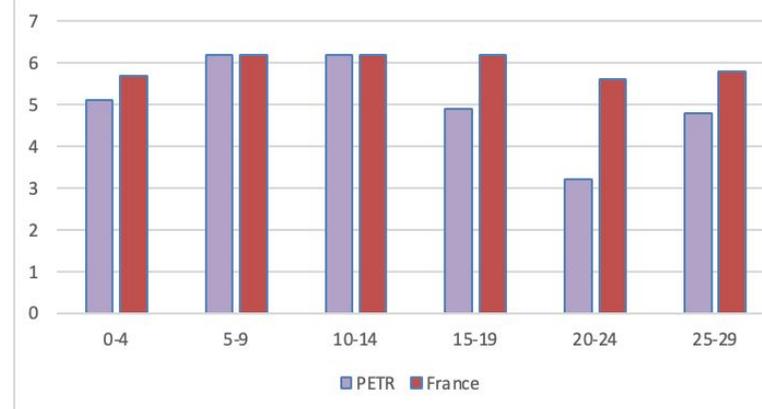


Focus sur les mesures de l'agenda rural 05 :

--> Donner aux intercommunalités la possibilité d'assurer des missions d'animation et de coordination territoriale jeunesse et sports.

- 12,9% de la population du PETR a entre 15 et 29 ans contre 16,3% au niveau régional
- Taux de chômage des jeunes sur le PETR : 14,9% contre 28,5% au niveau France et 30,4% en PACA
- 8% des ménages du territoire sont des familles monoparentales
- 22% des ménages du territoire sont un couple avec enfant(s)

Répartition des jeunes par tranche d'âge



On constate que les taux de 15-19, 20-24 et dans une moindre mesure 25-29 ans sur le territoire sont très inférieurs aux taux nationaux. En effet, ces tranches d'âge quittent le territoire pour leurs études ou un emploi.



Un enjeu transversal



Le numérique pour la santé : il permet de développer la télémédecine. Le GHT Alpes du Sud a ainsi travaillé sur le développement de la e-santé : équipement d'EHPAD, malettes de télérégulation dans les ambulances, télésuivi des constantes de santé.

Le numérique pour l'éducation : équipement des établissements scolaires pour le développement des environnements numériques de travail, équipement des bibliothèques.

Le numérique pour le développement économique : c'est un enjeu de l'attractivité du territoire pour les entreprises, d'autant plus suite à la crise sanitaire et au développement du télétravail et des e-services.

Le numérique pour l'attractivité du territoire : avec l'exode urbain qui suit la crise sanitaire, l'équipement numérique et l'accès à une connexion internet sont des enjeux importants pour assurer l'attractivité du territoire.

Le numérique pour la valorisation touristique du territoire : le Département des Hautes Alpes et l'Agence de Développement ont développé une application participative qui cartographie les sites patrimoniaux. Les communes ont également développé des applications.

LE DIAGNOSTIC SERVICES AU PUBLIC

LE NUMÉRIQUE

- Existence d'un SIG mutualisé à l'échelle du département et coordonné par le conseil départemental
- Développement des e-services suite au confinement
- Actualisation en 2018 du schéma directeur territorial d'aménagement numérique des Hautes Alpes qui vise du très haut débit pour tous en 2022
- Espaces France Services

Evolution de la part de surface couverte en 4G par à minima un opérateur



On constate une augmentation importante de la part de surface couverte en 4G sur le territoire du PETR entre 2017 et 2020.

Focus sur les mesures de l'agenda rural 05 :

--> Accélérer la couverture THD et la couverture mobile : l'opérateur SFR déploie un réseau optique à l'échelle départementale dans le cadre d'un AMEL

--> France services, des agents formés à l'usage du numérique et à l'accompagnement des démarches dématérialisées.

--> 7 chéquiers numériques pour la CCGQ : opération ANCT en faveur de l'accompagnement numérique des publics fragilisés, à utiliser auprès des structures de médiation numérique qualifiées APTIC.



LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE



LE DIAGNOSTIC ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE

LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

L'économie est principalement résidentielle. On constate une part importante des petites et très petites entreprises, ainsi qu'une économie très liée au tourisme, aux artisans du bâtiment, aux services. L'économie organisée autour de la satisfaction des besoins de la population locale mais aussi de la clientèle touristique.

Les créations d'entreprises sur le territoire sont stables voire en hausse et concernent principalement les domaines de l'information et de la communication.

6 009 établissements sur le territoire

Une part importante de petites et très petites entreprises

64,5% de l'économie du territoire est portée par la sphère présentielle contre 34,6% pour la sphère productive.

10 zones d'activité sur le territoire

Réseaux d'acteurs et accompagnement du secteur public

Les structures d'accompagnement à la création et au développement sont nombreuses sur le territoire. On peut citer la Chambre de Commerce et d'Industrie, la Chambre des Métiers et de l'Artisanat, la Chambre d'Agriculture, Initiative Nord Hautes Alpes, la Région SUD. On retrouve également des structures telles que la couveuse d'entreprises la Boîte, la coopérative Coodycée.

Il y a deux pépinières et hôtels d'entreprise sur le territoire : Lucéo sur le territoire de la CCPE à La Roche de Rame (11 bureaux) et Altipolis à Briançon (29 locaux professionnels). Ces pôles permettent de créer du réseau et du lien avec les entrepreneurs du territoire mais aussi d'aider au démarrage de nouvelles entreprises.

La revitalisation des centres bourgs

Il est difficile de maintenir les activités commerciales et artisanales sur l'ensemble du territoire et dans les cœurs de villages : notamment les petits commerces dans les villages et centres-bourgs. Les villes de Guillestre et l'Argentière-La Bessée sont lauréates du dispositif «Petites villes de Demain», qui a pour but d'accompagner les villes rurales de moins de 20 000 habitants dans leur projet de revitalisation. Un poste de «manager de centre ville» a été créé pour les besoins de ce dispositif, ainsi que des postes de chefs de projet.

L'enjeu de l'accès à l'immobilier d'entreprise

On constate sur le territoire une très faible disponibilité de l'immobilier d'entreprise. La disponibilité est très faible en ZAE, et il y a peu de mutation de foncier sur le territoire.

L'impact de la crise sanitaire

Etant donné l'interdépendance des filières, suite à la crise sanitaire les entreprises du département des Hautes-Alpes subissent 811 M d'euros de baisse de chiffre d'affaires (dont 595 M € en station) et 6200 chômeurs de plus en 2021.



L'occupation des sols sur le territoire

Les forêts et milieux semi-naturels couvrent la quasi-totalité du territoire, et les territoires agricoles 3,3% du territoire contre 51,5% en France métropolitaine. Les sols artificialisés représentent 1,2% du territoire du PETR, contre 9% au niveau national.

La construction de logements au regard du nombre d'habitants est plus importante sur le territoire du PETR qu'au niveau régional ou départemental.

Le prix du m² est élevé et l'accès à la propriété est en concurrence avec le secteur touristique.



Un nombre de résidences secondaires important et un parc immobilier vieillissant

La part de résidences secondaires sur le territoire du PETR est importante : 64%. Il faut noter que certaines communes (celles hébergeant les stations de ski notamment) ont une part de résidences secondaires très élevée : sur le territoire de la CCPE Vallouise- Pelvoux et Puy Saint Vincent notamment, sur le territoire de la CCGQ Vars et Risoul et sur le territoire de la CCB Montgenèvre, Saint Chaffrey et La Salle les Alpes.

Le parc immobilier construit entre 1971 et 1990 représente près du tiers des appartements, et des maisons. Les logements vacants représentent environ 5 % du parc immobilier.

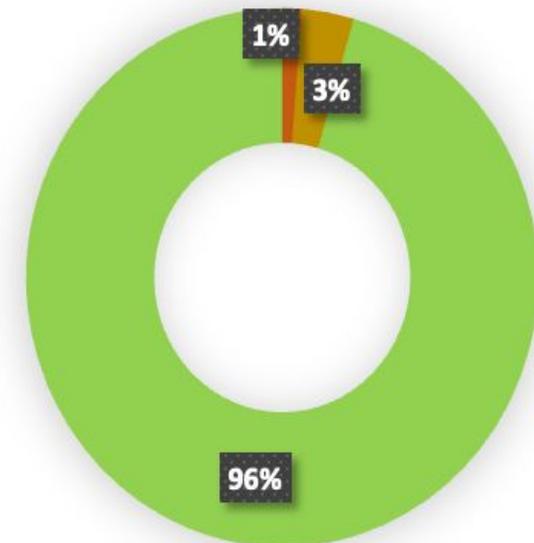
Un réseau d'acteurs dense sur le thème de l'habitat

Le territoire dispose d'un réseau important d'acteurs de l'habitat que ce soit dans la formation, la rénovation, la recherche de financements, ou le développement de l'habitat participatif ou alternatif. Des associations et tiers lieux existent également pour le logement social ou le logement solidaire.

Le programme Petites Villes de demain :

Les villes de Guillestre et l'Argentière-La Bessée sont lauréates du programme Petites Villes de Demain qui vise à redynamiser les centres-bourgs des petites villes exerçant des fonctions de centralité.

- Pas de SCOT à l'échelle du territoire, seule la CCB a un SCOT approuvé
- 1,2% de territoires artificialisés (contre 9% au niveau national) et 95,5% de forêts et milieux semi-nature
- 64% de résidences secondaires sur le territoire
- Le parc immobilier construit entre 1971 et 1990 représente près du tiers des appartements et des maisons
- Prix du m² : 2530 €



- Forêts et milieux semi naturels
- Territoires agricoles
- Territoires artificialisés



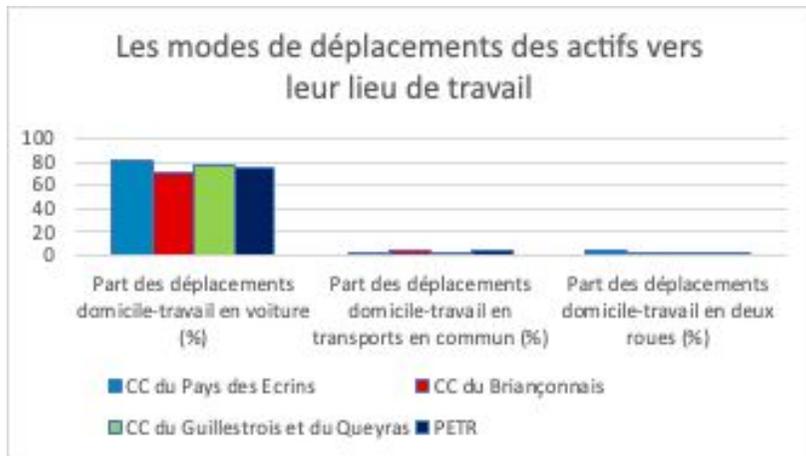
Un territoire enclavé et soumis à des risques

Le territoire du PETR est relativement enclavé, pour rejoindre les agglomérations alentours il faut passer par les cols de haute montagne ou les routes départementales de fond de vallée. Il n'existe qu'une seule ligne de voie ferrée venant de Gap dont Briançon est le terminus et qui permet de rejoindre Valence, Grenoble et Aix/Marseille. La Route Nationale 94, qui relie Briançon et Gap, est l'axe de circulation principal du territoire ce qui pose des problèmes d'embouteillage en saison touristique ou lorsqu'il y a un accident ou des travaux.

Il y a sur le territoire un grand nombre des routes étroites et à fortes pentes, qui peuvent être vulnérables aux risques naturels tels que les avalanches, les chutes de pierres ou les coulées de boue.

LE DIAGNOSTIC MOBILITÉS

- ✓ Ligne ferroviaire avec une gare à l'Argentière-La Bessée et la gare de Briançon en bout de ligne
- ✓ Importants projet de vias vélo dans les vallées du territoire
- ✓ Les transport représentent 35% des émissions de GES du territoire
- ✓ L'accès principal se fait par la route nationale (RN 91) le long de la Durance
- ✓ 50,6% des véhicules du parc privé du territoire ont un certificat de qualité de l'air de niveau 2 ou moins polluant, et 77,6% ont un certificat de niveau 3 ou moins polluant



La mobilité endogène

On remarque que les actifs se déplacent majoritairement en voiture lors de leurs déplacements domicile/travail. Or, ce type de mobilité pendulaire est celle qui a le plus d'impact au niveau des émissions de GES notamment lorsqu'elle se fait via la voiture individuelle.

Cette dépendance à la voiture personnelle s'explique tout d'abord par la topographie du territoire avec ses reliefs marqués, qui complique les mobilités dites douces telles que le vélo ou la marche à pied. Ensuite, la diffusion de l'habitat et la faible densité de population rendent plus difficile la mise en place d'un système de transports en commun ou de covoiturage.

La mobilité exogène

La mobilité des touristes est liée aux vacances hivernales (de mi-décembre à mi-mars) avec des pics de mobilité et de transport très importants. Le transport ferroviaire est également très marqué par les mobilités touristiques externes au territoire.

Des navettes sont mises en place l'été pour accéder à des sites touristiques spécifiques et limiter la pollution, les embouteillages et les problèmes de parking l'hiver pour monter en station.

La mobilité dans le PCAET

Orientation 2 : Diminuer les émissions de gaz à effet de serre notamment sur les secteurs des mobilités et des transports

- Repenser les mobilités dans un objectif de sobriété et d'efficacité
- Proposer des alternatives à la voiture particulière
- Développer un autre usage de la voiture
- Accompagner la transition des mobilités touristiques

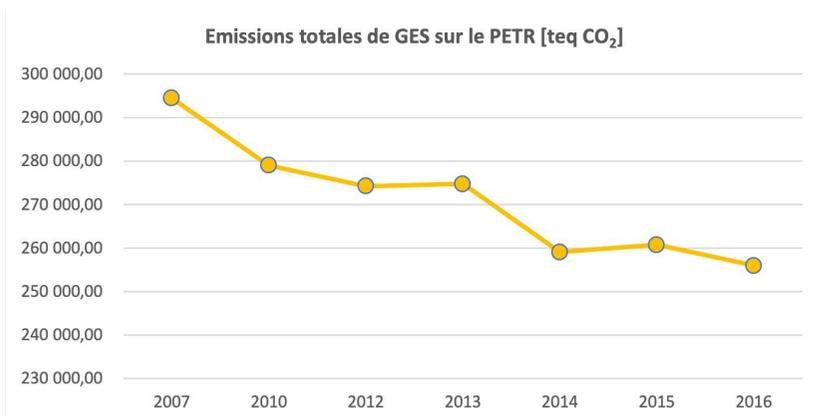
Suite à la Loi d'Orientation des Mobilités (LOM), les trois communautés de communes se sont saisies de la compétence mobilité.

Les Gaz à effet de serre (GES) sont des gaz qui captent le rayonnement infrarouge au sein de l'atmosphère terrestre, contribuant ainsi au phénomène dit d'effet de serre. Les principaux GES sont le dioxyde de carbone (CO₂), le méthane (CH₄), le protoxyde d'azote (N₂O), et les gaz fluorés.

Les émissions de GES sont dites indirectes si elles sont liées à la consommation d'énergie et directes si elles sont liées aux activités humaines (agriculture, transports, ...). Les émissions liées à la consommation d'énergie sont majoritaires sur le territoire, d'autant plus que les autres secteurs d'activités potentiellement « émetteurs », à savoir l'agriculture et le secteur industriel sont peu développés ou avec des pratiques moins émettrices telles que l'agriculture biologique (27,2 % de la surface agricole du département des Hautes-Alpes, pour 6,6 % au niveau national).

Les émissions de CO₂ s'élèvent à 255 967 tonnes équivalent CO₂ en 2016, soit un peu plus de 7 tonnes équivalent CO₂ par habitant

Elles sont principalement dues à deux secteurs d'activité, représentant près des ¾ des émissions : le secteur résidentiel pour 37 % et les transports routiers pour 35%



Des émissions en baisse

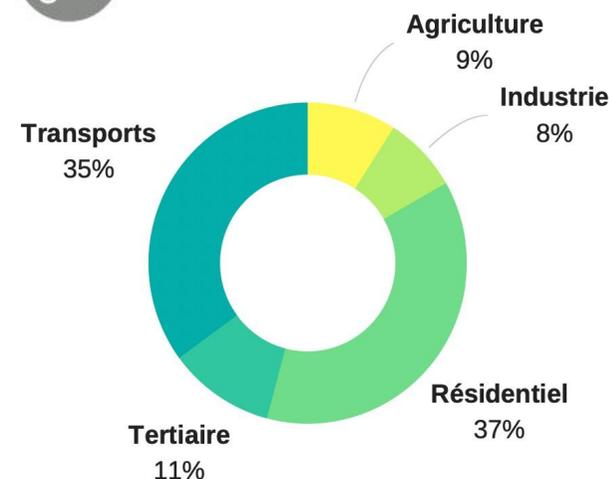
Les émissions de GES sont à la baisse, tout particulièrement dans les secteurs agricole et industriel. Il est à noter que les émissions du secteur résidentiel ramenées au nombre d'habitants sont en baisse. Elles ont baissé en moyenne de 4 270 tonnes par an entre 2007 et 2016.

(Source : PCAET)

Le potentiel de réduction des émissions de GES

 Le secteur résidentiel : les émissions de GES du secteur résidentiel sont principalement liées aux consommations énergétiques, il est donc nécessaire d'avoir une consommation sobre et d'optimiser la performance énergétique de son bâtiment.

 Le secteur des transports routiers : il est nécessaire de favoriser les mobilités dites "douces" ou faiblement émettrices en GES : hybride, électrique, à l'hydrogène, déplacement à pied ou en vélo.



Émissions de GES sur le territoire par secteur (Source : PCAET)



La ressource en eau du territoire est utilisée pour l'agriculture et l'élevage, l'électricité ainsi que pour l'enneigement artificiel des stations en hiver. Son usage et son état sont très encadrés.



Le territoire compte 59 masses d'eau de rivière. La plupart sont dans un état bon ou très bon. 6 cours d'eau ont un état écologique moyen

Les masses d'eau souterraines d'affleurement (4) et de profondeur (1) et de plan d'eau (1) identifiées ont toutes un état chimique et écologique bon voire très bon

L'encadrement de la ressource en eau :

La Directive Cadre sur l'Eau au nouveau européen introduit une obligation de résultat sur 3 volets : stopper toute dégradation des cours d'eau, parvenir au bon état écologique quantitatif et qualitatif des eaux superficielles, souterraines et côtières, réduire les rejets de substances prioritaires et supprimer les substances prioritaires dangereuses.

SDAGE : le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) du bassin Rhône Méditerranée, qui est en cours de renouvellement pour la période 2022 à 2027. Il s'accompagne d'un programme de mesures, qui propose les actions à engager pour atteindre les objectifs d'état des milieux aquatiques.

Cet ancrage territorial est complété par deux types de documents complémentaires : des contrats de milieux et des SAGE. Un SAGE permet de définir les règles de gestion de l'eau sur un bassin versant. Le contrat de milieu quant à lui lance des actions (études, travaux...) en précisant leur maître d'ouvrage et leur financement. Le territoire fait l'objet de 3 contrats de milieux, et 2 SAGE.



L'impact du réchauffement climatique sur la ressource en eau :



Le changement climatique induit une diminution de la ressource en eau, ce qui pourrait créer des conflits d'usage entre les usages domestiques, les pics d'utilisation en période touristique, les loisirs, l'hydroélectricité et l'agriculture. Il induit également une baisse de la qualité de l'eau due à une concentration de polluants.

La diminution de la ressource en eau a également un impact important sur la biodiversité : les zones humides et lacs de montagne pourraient disparaître. Ce scénario impacterait fortement le territoire car ces zones restituent en période d'étiage une partie des volumes emmagasinés lors des périodes d'excédent hydrique.

Les résidences secondaires, un facteur de consommation d'énergie

Sur le territoire du PETR, la consommation d'énergie par habitant est supérieure à la moyenne régionale (27,5 MWh/hab.). La part importante des résidences secondaires est un des éléments permettant d'expliquer ce constat. Les communes du territoire avec la consommation d'énergie par habitant la plus élevée sont les communes avec une station de montagne sur leur territoire, ce qui est dû à la forte consommation d'énergie du secteur tertiaire, des équipements touristiques, des résidences secondaires, etc...



La consommation d'énergie totale du territoire est supérieure à 1000 GWh (1141 GWh en 2015 et 1134 GWh en 2016)

Elle est principalement liée à trois domaines d'activité : 36% pour le secteur résidentiel, 32% pour le secteur tertiaire (services et activités commerciales et touristiques) et 29 % pour les transports routiers

Deux principales sources d'énergie sur le territoire

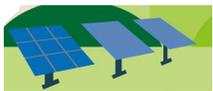
La consommation d'énergie est principalement liée à deux sources d'énergie, les produits pétroliers et l'électricité, représentant à eux deux près de 90% de la consommation finale. Un peu plus de 8% de la consommation d'énergie provient de la biomasse (bois énergie).

La production énergétique du territoire s'élève en 2016 à environ 590 GWh, ce qui représente plus de 50% de la consommation finale d'énergie. A plus de 80%, il s'agit de production d'électricité par la production hydro-électrique, mais celle-ci est fluctuante selon les années à cause de la pluviométrie, la gestion des ressources en eau, les arrêts pour maintenance, etc. Le territoire n'a aucune autonomie sur les produits pétroliers.

Potentiel énergies renouvelables :



Hydroélectricité : possibilité de moderniser les équipements pour augmenter la puissance hydroélectrique du territoire, dans l'ensemble la plupart des cours d'eau sont équipés ou aménagés. Le territoire étudie les possibilités de turbinage des eaux potables.



Photovoltaïque : de nombreux projets photovoltaïques sont en cours, et une hausse de production est prévue d'ici 2030.



Éolien : le potentiel est faible compte tenu de la typographie du territoire mais des sites pilotes ont été mis en place dans les stations de montagne. Pour ce qui est du grand éolien, deux éoliennes au col du Prorel font tourner en partie les télésièges.



Production de chaleur : bois énergie

Potentiel de réduction de la consommation d'énergie :

Les logements



Les déplacements



Les activités tertiaires

L'orientation 2 du Contrat de Transition Écologique et Solidaire porté par le PETR concerne la gestion des déchets et une chargée de mission est en poste afin d'animer cet axe. La CCB gère la collecte de déchets sur son territoire tandis que la CCPE et la CCGQ ont délégué la compétence au SMITOMGA.

Le diagnostic du CTES montre qu'à l'échelle du PETR deux catégories particulières de déchets semblent prioritaires pour développer une économie circulaire répondant aux besoins du territoire et limiter le transport routier inhérent au ramassage des déchets en zone de montagne :

--> Les déchets verts, boues de station d'épuration et biodéchets à travers le développement d'un compostage local avec utilisation sur place des composts produits

--> Les déchets issus du BTP pour développer le tri, la revalorisation et le réemploi



La CCPE et la CCGQ ont délégué la compétence «traitement des ordures ménagères» au SMITOMGA

La CCB gère la collecte des déchets sur ton territoire

10 déchetteries sur le territoire

Une ressourcerie (La Miraille) à Saint Martin de Queyrières et sa matériauthèque à l'Argentière-La Bessée



De nombreux projets sur le territoire répondent à ces objectifs :

- Une étude préliminaire a été réalisée pour l'installation d'une plateforme de co compostage de boues, biodéchets et déchets verts avec association des 3 composts, normée et qui peut être vendue. 2 types seront créés : un pour les terrains et un plus générique. Le compost permettrait de limiter la dépendance du territoire vis à vis des filières d'approvisionnement extérieur notamment pour la végétalisation des pistes de ski.
- Une plateforme de tri et déchetterie à destination des professionnels par une structure privée pour soulager les déchetteries publiques et améliorer le tri des déchets professionnels. Ce projet se tient en parallèle avec un autre projet porté par une association qui a pour but le réemploi des matériaux de chantier. La plateforme est ouverte depuis octobre, c'est la première en PACA sur ce thème-là.
- Un projet qui avait été envisagé puis abandonné : la mise en place de couches lavables dans les établissements de garde et dans les ménages.
- Le projet "des petits coins en transition" : installation de toilettes sèches et de plateformes de compostage en réseau.
- Le projet parcours de transition : des composteurs collectifs sur Briançon avec un parcours éducatif.
- Projets de matériaux biosourcés et d'écoconstruction de matériaux.
- Le PETR, SMITOMGA, et les communautés de communes participent à un groupe de travail "Déchets et économie circulaire". L'idée est de réfléchir plus loin que la gestion du service afin de mettre en place des actions innovantes.



L'idée est

LES RISQUES NATURELS

Un territoire de montagne vulnérable aux risques naturels

Les risques sur les territoires de montagne sont amplifiés : ils sont ainsi plus vulnérables aux glissements de terrain, avalanches, effondrement de blocs ou aléas climatiques (tempêtes, congères...). Avec le réchauffement climatique, ces territoires de montagne sont plus exposés aux risques : par exemple en 2020 un pan de montagne s'est effondré sur la commune du Monétier-les-Bains.

Au printemps lors de la fonte des neiges et à l'automne lorsque les pluies sont importantes les cours d'eau risquent fortement de déborder. Les 3 communautés de communes du territoire se sont saisies de la compétence GEMAPI – gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations.

Les 3 communautés de communes du territoire ont pris la compétence GEMAPI

Toutes les communes du PETR sont soumises à au moins un des risques naturels ou aléas

Le PETR a porté pendant 9 ans la mission Gestion Intégrée des Risques Naturels

Les risques naturels sur le territoire du PETR



Toutes les communes sont vulnérables au risque d'**inondation**



Toutes les communes sont soumises à l'aléas **feu de forêt**



Toutes les communes risquent un glissement de **terrain**



Toutes communes sont soumises à un **risque d'avalanche**



34 communes risquent un **séisme de moyenne intensité** et 2 un **séisme d'intensité modérée**



21 communes risquent une **exposition au radon**



8 communes sont exposées à un **risque industriel**



8 communes sont vulnérables au **transport de marchandises dangereuses**

Portrait ^{des} EPCI ^{du} Territoire

La Communauté de communes du Briançonnais



Président
Arnaud MURGIA

Chiffres clés

13

communes

Briançon, Cervières, La Grave, La Salle les Alpes, Le Monêtier les Bains, Montgenèvre, Névache, Puy Saint André, Puy Saint Pierre, Saint Chaffrey, Val des Près, Villard d'Arène, Villard Saint Pancrace

20 179

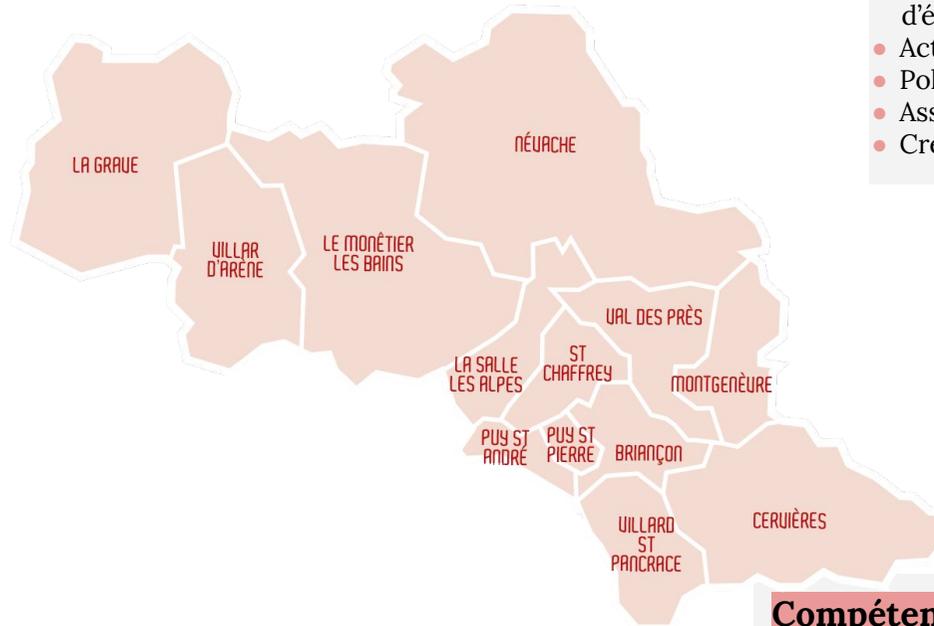
habitants

23,9 hab/km²
9 081 ménages

Habitat

26 163 logements en 2017
dont 34,9% de résidences principales

55,7% de ménage propriétaires



Compétences obligatoires

- Développement économique : zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire, promotion du tourisme, politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire, soutien à l'agriculture, l'élevage et la filière bois
- Aménagement du territoire : SCoT et schémas de secteurs, organisation de la mobilité, aménagement et développement numérique
- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage
- Collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés
- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations - GEMAPI

Compétences optionnelles

- Protection et mise en valeur de l'environnement et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie
- Politique du logement et du cadre de vie
- Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs
- Action sociale d'intérêt communautaire
- Politique de la ville
- Assainissement
- Création et gestion de maison de services au public

Fiscalité

49,9% des ménages imposés
Médiane du revenu disponible : 20 820 euros
Taux de pauvreté : 13,1%
9 791 emplois
Taux d'activité : 76,5%
Taux de chômage : 7,4%

Compétences facultatives

- Fourrière animale et fourrière automobile communautaire
- Étude, action, gestion de tout dispositif de mise en valeur et de conservation du patrimoine pour l'obtention du label « Pays d'art et d'histoire »
- Définition et mise en oeuvre des politiques contractuelles proposées par l'Europe, l'État, la région, le département ou le PETR, dont notamment le développement de la coopération transfrontalière franco-italienne
- Soutien aux associations en lien avec les compétences communautaires
- Études préparatoires à la prise de nouvelles compétences
- Prestations de services et assistance aux communes membres de la CCB et au bénéfice d'autres personnes morales de droit public
- Contribution au fonctionnement des SDIS
- Centre funéraire et morgue intercommunale
- Label VTT de la Fédération Française de Cyclisme
- Maison de la Justice et du Droit

La Communauté de communes du Guillestrois-Queyras

Guillestrois-Queyras
Communauté de communes

Président
Dominique MOULIN

Chiffres clés

15

communes

Abriès-Ristolas, Aiguilles, Arvieux,
Ceillac, Château Ville-Vieille, Eyglies,
Guillestre, Molines en Queyras,
Mont-Dauphin, Réotier, Risoul, Saint
Clément sur Durance, Saint Crépin,
Saint Véran, Vars

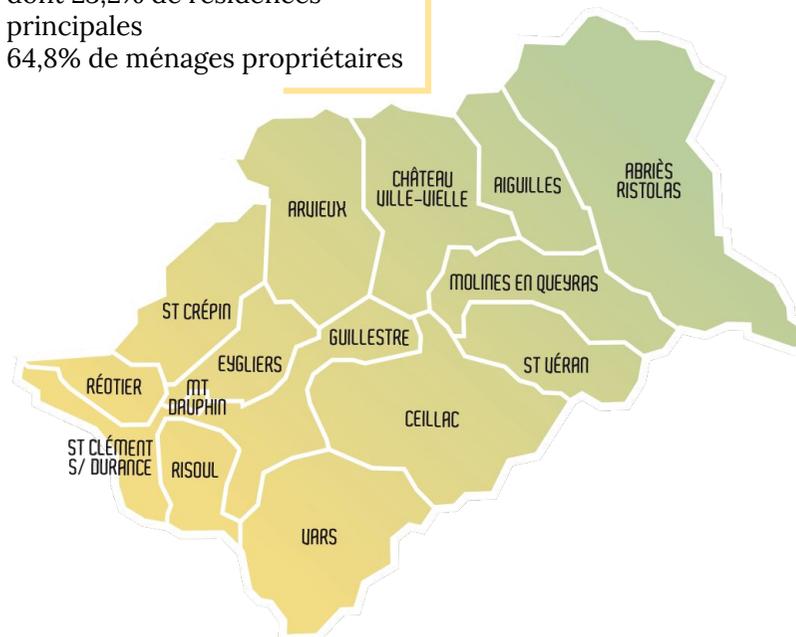
8 062

habitants

9,7 hab/km²
3 850 ménages

Habitat

16 562 logements en 2017
dont 23,2% de résidences
principales
64,8% de ménages propriétaires



Compétences obligatoires

- Développement économique : création, aménagement, entretien et zones d'activité industrielles, commerciales, tertiaires, artisanales, touristiques, portuaires et aéroportuaires ; politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; promotion du tourisme dont création d'offices de tourisme
- Aménagement du territoire : Développement des technologies de l'information et de la communication, mise en oeuvre et développement d'un SIG, études préalables et de faisabilité la création d'équipements d'intérêts communautaire, le développement des activités de pleine nature en collaboration avec le PNRQ (mise en oeuvre d'aménagement des rivières pour les sports d'eau-vive, aménagement d'itinéraires pédestres et VTT, gestion du domaine nordique), l'animation du plan de gestion du site de Mont-Dauphin, SCoT et Schéma de secteur
- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage
- Collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés
- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations - GEMAPI

Compétences facultatives

- Participation au SDIS
- Maîtrise d'ouvrage déléguée pour les opérations communales

Fiscalité

48,1% des ménages imposés
Médiane du revenu disponible : 20 850 euros
Taux de pauvreté : 12,8%
4 013 emplois
Taux d'activité : 76,5%
Taux de chômage : 7,4%

Compétences optionnelles

- Politique du logement et du cadre de vie : gestion des agences postales en régie ou par délégation
- Assainissement
- Création et gestion des Espaces France Services (Aiguilles, Guillestre)
- Protection et mise en valeur de l'environnement : énergies renouvelables, construction et exploitation de réseaux de chaleur <1 Mkw, gestion de la microcentrale du Chagne et du Rif Bel, exploitation de l'unité de méthanisation du lactosérum d'Abriès-Ristolas
- Politique de la ville : actions d'intérêt communautaire en direction des jeunes, animation et coordination des dispositifs locaux de prévention de la délinquance, assistance aux communes et associations dans les domaines culturels, sociaux et sportifs.
- Construction entretien et fonctionnement des équipements culturels, sportifs et de l'enseignement préélémentaire et élémentaire : Exploitation et entretien du gymnase départemental de Guillestre, gestion du vestiaire du stade d'Eyglies, école de musique et d'arts.
- Actions sociales d'intérêt communautaire : Maintien à domicile (aides à domicile et de portage de repas)

La Communauté de communes du Pays des Ecrins



Président
Cyrille DRUJON D'ASTROS

Chiffres clés

8

communes

L'Argentière-La Bessée, Champcella,
Freissinières, La Roche de Rame, Les
Vigneaux, Puy Saint Vincent, Saint
Martin de Queyrières,
Vallouise-Pelvoux.

6 663

habitants

14,4 hab/km²
3 013 ménages

Habitat

8 960 logements en 2017 dont 33,9% de résidences principales
67% de ménages propriétaires



Compétences obligatoires

- Développement économique et touristique : Aménagement et entretien des Zones d'Activités, aménagement et équipement pour développer l'économie, promotion économique du territoire, aide au développement économique, création, aménagement et gestion d'immobilier d'entreprises, politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales compatibles avec le SRDEII, promotion du tourisme dont offices de tourisme
- Aménagement du territoire : SCOT, ZAC, assistance aux communes pour les documents d'urbanisme, aménagement numérique, voie verte, étude et mise en place d'outils contribuant au développement du territoire, à l'émergence de nouvelles activités et à la gestion de l'espace communautaire, signalétique touristique, organisation des transports publics (dont scolaires, covoiturage, transports alternatifs à la voiture individuelle)
- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage
- Collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés
- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations - GEMAPI

Compétences facultatives

- Politique des équipements et services publics : MJD, SDIS, Abattoir, centres de formation
- Activités sportives et de pleine nature : randonnée, eaux vives, VTT et cyclotourisme, trail, actions de promotion d'activités scientifiques et culturelles : participation au financement d'événements sportifs, scientifiques et culturels, Participation au financement des associations sportives, scientifiques et culturelles ; participation au subvention des athlètes de haut niveau

Fiscalité

46.9% des ménages imposés
Médiane du revenu disponible : 20 470 euros
Taux de pauvreté : 13.8%
2 272 emplois
Taux d'activité : 77.9%
Taux de chômage : 7.9%

Compétences optionnelles

- Protection et mise en valeur de l'environnement et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie : Coordination des études de réseaux de chaleur, déclinaison de PCAET
- Politique du logement et du cadre de vie : Mise en oeuvre d'outils de programmation et études sur l'habitat (APAH, ORIL), étude, réalisation et gestion d'hébergements pour les travailleurs saisonniers, participation au Logis des Ecrins, prévention de la délinquance
- Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire : piscine de l'Argentière-la Bessée, école de musique, cinéma Eau Vive
- Action sociale et socioculturelle : contrat Enfance Jeunesse, centre socio-culturel, EAJE, MAMA, ALSH
- Création et gestion de maisons de service au public, agences postales intercommunales, saisonnalité
- Assainissement

Le
Projet de Territoire
du Briançonnais, des Ecrins, du Guillemois et du Queyras

Conformément à la Loi du 20 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d’Affirmation des Métropoles, dite Loi MAPTAM et la Loi du 7 Août 2015 portant sur une Nouvelle Organisation Territoriale de la République, dite Loi NOTRe, le Pôle d’Equilibre Territorial et Rural (PETR), créé par arrêté Préfectoral le 8 juillet 2015, a mis en place en 2016, avec les communautés de communes qui le composent, un projet de territoire. Conformément à la loi il doit être révisé lors du renouvellement des organes délibérants.

Ce projet de territoire définit les orientations stratégiques ainsi que les conditions du développement économique, écologique, culturel et social. Il est réalisé dans le respect de la Charte du Parc Naturel Régional du Queyras, dont le périmètre est entièrement inscrit dans celui du PETR. Ces deux documents sont compatibles.

Le projet de territoire du PETR du Briançonnais, des Ecrins, du Guillemois et du Queyras veut être un projet fédérateur, permettant la déclinaison de la vision stratégique des élus en démarches opérationnelles pour les années à venir. Il apporte une réflexion sur les enjeux spécifiques à notre territoire de montagne et assure une cohérence entre les différentes politiques menées.

Il est le document de base de la stratégie globale du territoire.



FAIRE
ENSEMBLE
POUR PLUS
D'EFFICIENCE

Le PETR du Briançonnais, des Ecrins, du Guillemois et du Queyras se veut d'être un outil du "faire ensemble", un espace de convergence des politiques publiques au service du projet de territoire et des ses EPCI membres.



LES GRANDS
DÉFIS
POUR
LE TERRITOIRE

Aborder les grandes transitions : économique, démographique, écologique et numérique et ce sur un territoire de montagne

Animer le projet de territoire tout en respectant les identités intercommunales

Poursuivre la transition énergétique et écologique en développant la sobriété et la résilience du territoire

Développer l'accessibilité du territoire et permettre le développement des mobilités douces

Développer l'attractivité du territoire en valorisant son patrimoine, ses ressources naturelles, son accessibilité numérique et son offre culturelle

Faire émerger des projets qui fédèrent le territoire, porteurs de lien social et intergénérationnels

**CES DÉFIS PEUVENT ÊTRE RÉSUMÉS PAR
UNE VOLONTÉ DU TERRITOIRE D'ÊTRE**

- Un territoire **ACTIF** et **DURABLE**
- Un territoire **SOBRE** et **RÉSILIENT**
- Un territoire **ACCESSIBLE** et **DYNAMIQUE**

ORIENTATION
STRATÉGIQUE

1

**Un territoire qui se
développe en préservant ses
richesses**

Axe 1 : Limiter l'étalement urbain et protéger les espaces naturels et agricoles

Axe 2 : Accompagner le développement économique

Axe 3 : Développer le tourisme durable sur le territoire

ORIENTATION
STRATÉGIQUE

2

**Un territoire qui produit ses
ressources et maîtrise ses
consommations**

Axe 1 : Accentuer la transition énergétique

Axe 2 : Développer la production et la consommation alimentaire locales

Axe 3 : Diminuer et valoriser les déchets sur le territoire

ORIENTATION
STRATÉGIQUE

3

**Un territoire où il fait bon
vivre toute l'année**

Axe 1 : Favoriser l'installation durable sur le territoire

Axe 2 : Développer les solidarités

Axe 3 : Faciliter la mobilité sur le territoire

ORIENTATION STRATEGIQUE

1

Un territoire qui se développe tout en préservant ses richesses

Notre territoire possède de nombreuses richesses architecturales, patrimoniales, culturelles mais également naturelles et géographiques.

Ces ressources précieuses ont permis sa reconnaissance à cet écrin de richesses, qui à travers le temps, a construit son identité et ses activités économiques en s'appuyant sur ces particularités montagnardes.

Afin de préserver ce qui fait l'essence même de l'attractivité du territoire, les initiatives de développement - économique, touristique ou foncière - se doivent d'être imaginées dans une optique de durabilité et de coopération.

ORIENTATION STRATEGIQUE

1

Axe 1 : Limiter l'étalement urbain et protéger les espaces naturels et agricoles

- Préserver le patrimoine naturel
- Inciter des restaurations qualitatives du bâti des villages,
- Privilégier l'utilisation de matériaux traditionnels et de techniques de restauration adaptées aux bâtiments patrimoniaux
- Sensibiliser aux risques naturels

Axe 2 : Accompagner le développement économique

- Favoriser le maintien des activités commerciales et l'émergence de projets de développement économique, en particulier décarbonés
- Adapter des formations locales aux besoins de main d'œuvre des entreprises
- Valoriser et dynamiser les centres villages/centres bourgs
- Favoriser la transmission et la reprise des entreprises
- Développer un accueil à destination des jeunes entreprises

Axe 3 : Développer le tourisme durable sur le territoire

- Valoriser et faire reconnaître le patrimoine naturel et culturel du territoire : conciliation du développement du territoire et de la préservation des patrimoines.
- Développer et maintenir le réseau de tourisme scientifique autour de sites emblématiques
- Valorisation des labels Unesco
- Minimiser l'impact environnemental des stations de ski
- Diminuer les lits froids
- Gérer les flux touristiques
- Diversifier l'offre touristique

LES ENJEUX

Le développement économique

Le tourisme durable et les stations de ski

La préservation et la valorisation du patrimoine naturel et du patrimoine architectural

L'aménagement du territoire

La préservation de la ressource en eau

Un territoire qui produit ses ressources et maîtrise ses consommations

Le potentiel est là ...

Redynamiser notre agriculture et faire évoluer les pratiques de consommation, pour tendre vers un territoire autonome et résilient, c'est agir en faveur d'une production locale et de qualité, à destination des habitants.

Soutenir et favoriser les projets de production d'énergies renouvelables tout en agissant pour une réduction de la consommation d'énergie, c'est ainsi limiter la production de déchets et favoriser les synergies entre acteurs, pour que les déchets des uns soient les ressources des autres.

Agriculture, énergie, déchets : trois fondamentaux pour bien vivre sur le territoire, trois thématiques à investir durablement, tout en innovant dans nos pratiques.

Un territoire qui produit ses ressources et maîtrise ses consommations

... Un territoire **SOBRE** et **RÉSILIENT**

Axe 1 : Accentuer la transition énergétique

- Valoriser la sobriété énergétique et les énergies renouvelables
- Lutter contre la précarité énergétique dans l'habitat

Axe 2 : Développer la production et la consommation alimentaires locales

- Maintenir, diversifier et innover dans nos pratiques agricoles
- Soutenir le pastoralisme et les entreprises de transformation
- Aider aux installations et transmissions des exploitations sur le territoire
- Préserver le foncier – prévention contre la déprise et la fermeture des milieux
- Développer des circuits courts et du consommateur local en valorisant la production locale
- Investir la démarche PAT portée par le département des Hautes-Alpes
- Anticiper l'impact du réchauffement climatique sur l'agriculture

Axe 3 : Diminuer et valoriser les déchets sur le territoire

- Développer l'économie circulaire
- Diminuer et valoriser les déchets
- Favoriser les pratiques de recyclage et de réemploi des matériaux sur le territoire

LES ENJEUX

La sobriété énergétique
Les énergies renouvelables
L'agriculture et l'alimentation
La gestion des déchets
L'habitat

Un territoire où il fait bon vivre toute l'année

La saisonnalité, élément prédominant du territoire, ne doit pas faire oublier la nécessité des services essentiels pour la population locale et pour l'attractivité d'habitants permanents.

Il s'agit d'oeuvrer pour que vivre et s'installer sur ce territoire puisse rimer avec une mobilité facilitée, un accès aux services aisé et une vie sociale et culturelle riche.

Déjà engagés, les acteurs se doivent de poursuivre en ce sens pour que le territoire soit et reste attractif toute l'année, à toutes les saisons et durablement.

ORIENTATION STRATEGIQUE

3

LES ENJEUX

La jeunesse, la culture et les sports

La santé

La mobilité

Le développement numérique

Axe 1 : Favoriser l'installation durable sur le territoire

- Renforcer l'identité culturelle et sportive du territoire
- Développer l'offre de formation locale
- Favoriser l'emploi sur le territoire
- Faciliter l'accès au numérique

Axe 2 : Développer les solidarités

- Renforcer l'offre médicale
- Anticiper le vieillissement de la population en adaptant les logements au maintien à domicile
- Accélérer l'inclusion et la médiation numérique
- Investir dans le logement des saisonniers

Axe 3 : Faciliter la mobilité sur le territoire

- Développer les mobilités actives
- Offrir des alternatives à la voiture individuelle
- Développer la sécurité pour la circulation cycliste sur le territoire
- Créer des voies douces de liaison entre villages ou sites touristiques
- Rendre lisible l'offre de transports en commun

MODALITES
DE CONCERTATION,
DE MISE EN OEUVRE,
DE SUIVI
ET D'EVALUATION
DU PROJET DE TERRITOIRE

La concertation, la mise en oeuvre, le suivi et l'évaluation sont des outils indispensables à la compréhension et au bon déroulé d'un projet de territoire.

La mise en place d'une **convention territoriale** entre le PETR et ses EPCI est la première et la plus importante des actions en faveur de la mise en place du projet de territoire.

Ce document établi entre les EPCI et le PETR se veut d'être la feuille de route donnée par les EPCI au PETR et cela afin de lui permettre de mettre en oeuvre le projet de territoire.

Cette convention est mise en place dans un souci de bonne coordination entre les missions du PETR et de celles de ses EPCI, mais également pour la bonne gestion des fonds publics qui servent à mettre en place les missions du PETR au service du projet de territoire.

Techniquement, la convention territoriale vient préciser les missions déléguées au PETR par les EPCI qui en sont membres. La convention fixe la durée, l'étendue et les conditions financières des missions confiées ainsi que leur condition d'application.

Chaque année une annexe financière reprenant les missions portées par le PETR, les moyens humains dédiés et le budget alloué est jointe à la convention.

MODALITES
DE CONCERTATION,
DE MISE EN OEUVRE,
DE SUIVI
ET D'EVALUATION
DU PROJET DE TERRITOIRE

Les espaces de concertation et de suivi du projet de territoire mis en oeuvre par le PETR :

La **Conférence des maires** est composée de l'ensemble des maires du territoire ou de leur représentant désigné pour la durée du mandat municipal. Le PETR réunit la conférence chaque année afin d'exposer l'état d'avancement du projet et toute question d'intérêt territorial. La Conférence des Maires peut émettre un ou des avis qui sont soumis au Comité syndical du PETR et, le cas échéant, aux Conseils Communautaires concernés.

Le **Conseil de Développement** est réuni par le PETR au moins une fois par an, afin d'exposer l'état d'avancement du projet et toute question d'intérêt territorial. Le Conseil de Développement peut émettre un ou des avis qui sont soumis au Comité syndical du PETR et, le cas échéant, aux Conseils Communautaires concernés.

La **concertation avec les EPCI** : Maillon essentiel pour le PETR du faire ensemble ; se concrétise par des réunions régulières qui permettent d'échanger avec chacun des EPCI du territoire sur l'état d'avancement du projet de territoire, et les missions au sein du PETR, facilitant ainsi sa mise en oeuvre.

Le **Club Climat et Transition** du PETR est un lieu d'échange entre citoyens et animé par le PETR qui l'a créé. Il permet la participation active des citoyens par la mise en place d'actions concrètes au bénéfice du projet de territoire.



MODALITES
DE CONCERTATION,
DE MISE EN OEUVRE,
DE SUIVI
ET D'EVALUATION
DU PROJET DE TERRITOIRE

L'évaluation

Il est important de préciser que l'évaluation du projet de territoire est portée et validée par l'ensemble des parties prenantes.

Le **processus d'évaluation** tiendra compte de différents critères liés à :

- Une cohérence de moyens prenant en compte le budget réaliste et équilibré, ainsi que le fonctionnement et les collaborations/partenariats mis en place.
- Une cohérence de contenus et de méthode, en regard de la prise en contact des liens entre chacune des thématiques au service du projet de territoire et respect des objectifs
- Le déroulement des actions dans le respect du calendrier établi et des partenaires identifiés

Les **résultats de l'évaluation** porteront sur :

- La conformité des actions par rapport aux objectifs et enjeux de départ
- Une analyse des écarts entre les objectifs et la réalisation
- Définition de nouveaux objectifs le cas échéant
- L'efficience des moyens mis en œuvre pour atteindre les résultats attendus

Le PETR réalisera une évaluation annuelle du projet de territoire sur la base d'un bilan des actions engagées, de leur état d'avancement et d'éventuelles propositions d'ajustements ou de réorientations.

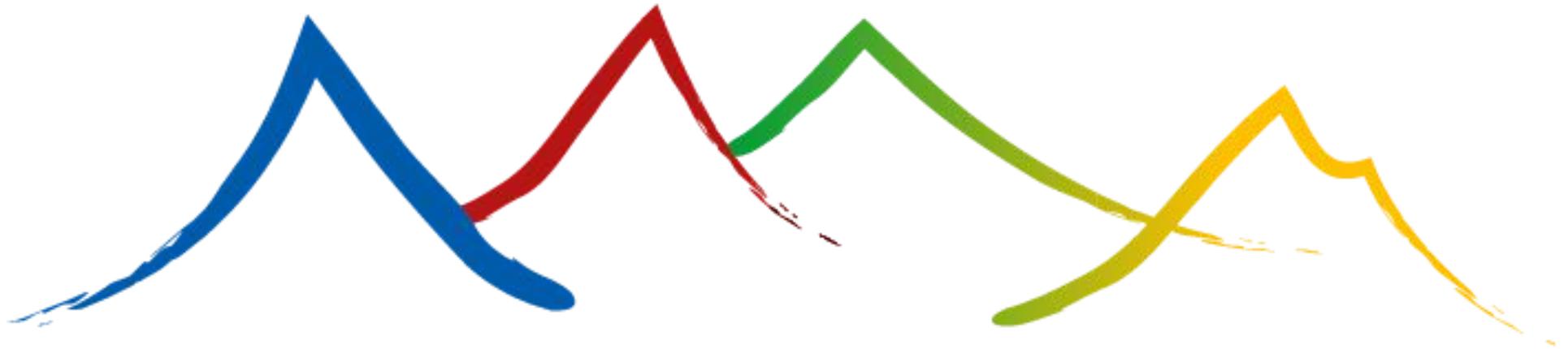
Le rapport d'évaluation annuel est adressé chaque année aux EPCI membres du PETR, et présenté à la conférence des Maires de décembre. Il prend la forme du bilan annuel d'activité du PETR.

©Document réalisé et mis en page en interne au PETR

crédit photos : Esquiss/Bossuet/Bourgeons /Guillestre-relations urbaines / Jannovak-OT Vallouise-Pelvoux/ A.Izombard / Jérémy -OT Serre Chevalier Briançon / D.Khalifa / OT Villar d'Arene-Y.Koon / D.Le Guen/ OT Vars-R.Morel/M.Pommard/T.DeRosnay/G.Sennequier/X



• Briançonnais • Ecrins • Guillestrois • Queyras



PROJET DE TERRITOIRE

PETR DU BRIANCONNAIS, DES ECRINS,
DU GUILLESTROIS ET DU QUEYRAS

2021 - 2026



TERRITOIRE DE MONTAGNE • TERRITOIRE D'ÉNERGIE • TERRITOIRE DE PROJETS

www.paysgrandbriançonnais.fr